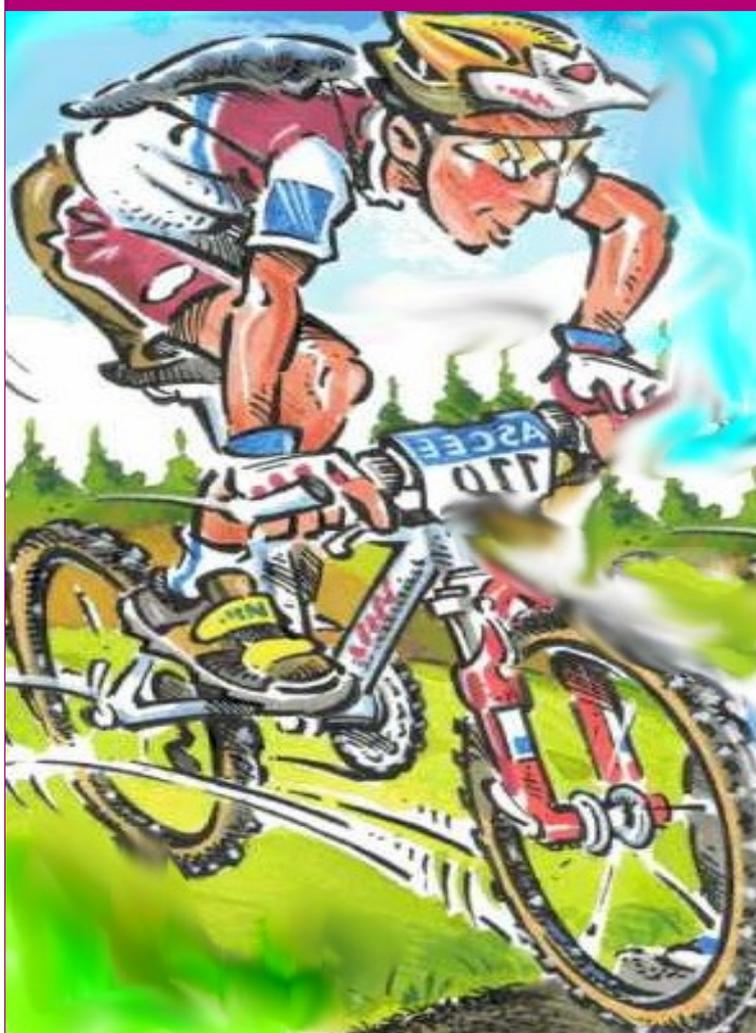
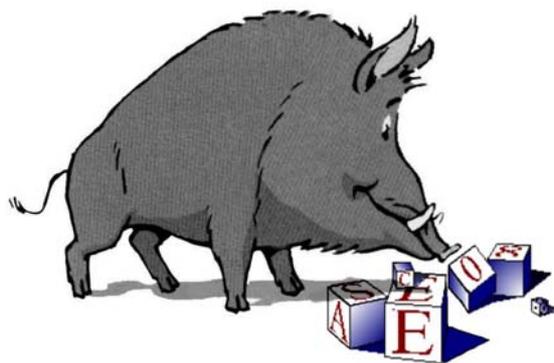


Du 14 au 16 mars 2008

Sport

Challenge National de Bike'Run



www.fnascee.org

SOMMAIRE

- ✓ **Bienvenue dans les Ardennes** *P 2*
- ✓ **Mot de la Président de la FNASCEE** *P 3*
- ✓ **Mot du DDE de l'Equipement des Ardennes** *P 4*
- ✓ **Mot du Président de l'ASCEE 08** *P 4*
- ✓ **Programme** *P 5*
- ✓ **Plan de situation** *P 6*
- ✓ **Les Vieilles Forges** *P 7*
- ✓ **Hébergement** *P 8*
- ✓ **Accueil et restauration** *P 9*
- ✓ **Un nouveau sport, le Bike and Run** *P 10*
- ✓ **Epreuve de Bike and Run** *P 11*
- ✓ **Parcours du Bike and Run** *P 12*
- ✓ **Action de sécurité routière** *P 13*
- ✓ **Règlement** *P 15 à 20*
- ✓ **Modalités d'inscription** *P 21*
- ✓ **Fiche individuelle d'inscription** *P 22*
- ✓ **Fiche récapitulative d'inscription** *P 23*

BIENVENUE DANS LES ARDENNES

Une Terre de Couleurs

Vert est le Nord des Ardennes, royaume de vastes forêts, d'une Meuse toute en courbes et de monts légendaires.

Bleus sont les lacs ardennais où les nuages se mirent.

Dorée est la Champagne ardennaise lorsque les blés prennent la couleur du soleil.

Verdoyante est la Thiérache ardennaise, bocage paisible de pommiers et de prés.

Une Terre d'Histoires

Au hasard d'une route, au détour d'une rue, l'histoire des Ardennes dévoile ses trésors. Le plus vaste château fort d'Europe veille sur Sedan. A Charleville-Mézières, la Place Ducale, joyau d'architecture, offre ses douces arcades au promeneur. Partout, des châteaux, blottis à l'orée des bois ou au bord des rivières. Et des églises encore fortifiées comme des bastions et protégeant la verte Thiérache.

Une Terre de Légendes

En Ardennes, montagnes et forêts bruissent de légendes venues du fond des âges. Coulant au fil d'une Meuse mystérieuse, d'une Semoy enchanteresse ; elles donnent d'étranges noms aux montagnes du massif ardennais : Les quatre Fils Aymon, héros d'une geste ancestrale, s'élèvent avec majesté. Les Dames de Meuse, dômes hiératiques, racontent leur histoire au promeneur. Et s'il se rend à Roc la Tour, le flâneur croisera le diable sortant des brumes qui s'accrochent aux montagnes alentour et qui cachent les éternels mystères des Ardennes

Une Terre Poétique

Les Ardennes sont sources d'inspiration. A Charleville, s'élevèrent les premières fulgurantes poétiques d'Arthur Rimbaud ; Et c'est dans une auberge ardennaise que Paul Verlaine s'enivra de vers.

Elles accueillent aujourd'hui des artistes des 5 continents lors d'un Festival Mondial de Marionnettes, qui fait revivre dans les rues un esprit rimbaldien empreint d'imaginaire, de rêves et de lointains voyages.

Une Terre gourmande

D'auberges en chambres d'hôtes, les Ardennes ont une tradition d'accueil chaleureux et gourmand. Ici, la table est riche et variée, les produits savoureux et authentiques. La gastronomie ardennaise dévoile mille richesses.

Mot de la Présidente de la FNASCEE



Challenge national de Bike'run du 14 au 16 mars 2008

Le lac des Vieilles Forges rappellera certainement de bons souvenirs aux personnes qui ont participé au challenge national de VTT en 2002 !

Ce site magnifique, digne d'un paysage canadien, sera le témoin de la pratique d'une nouvelle discipline pour bon nombre de participants : le Bike'run, épreuve où les coureurs à pieds et les cyclistes devront se relayer sur un parcours de 15 km.

Organisateurs de plusieurs manifestations nationales, l'ASCEE 08 mise sur l'avenir et sur le renouveau sportif à la FNASCEE. Cette mise au vert, au bord du Lac des Vieilles Forges, sera l'occasion de découvrir cette région des Ardennes.

Je tiens à travers ces quelques lignes à saluer particulièrement le Président de l'ASCEE 08, notre ami Yannick LANTENOIS, ainsi que l'ensemble des personnes qui ont mené à bien ce projet.

En cette période d'évolution et de rapprochement des services, je souhaite que cette manifestation soit le rendez-vous de nombreux adhérents rassemblés au sein de notre ministère.

Bon challenge à toutes et tous,

Amicalement,

Joëlle GAU



Mot du Directeur Départemental de l'Équipement

Une nouvelle fois, l'ASCEE 08 montre son dynamisme en organisant une manifestation majeure autour d'une spécialité sportive, le Bike'n run. C'est une première au niveau national et je ne doute pas un instant qu'elle attire dans les Ardennes de nombreux collègues des autres départements.

Cette manifestation, qui se déroulera dans le cadre naturel magnifique des Vieilles Forges, au cœur du massif d'Ardenne, s'accompagnera d'actions de sensibilisation sur des sujets comme la sécurité routière et le développement durable. C'est encore une fois la force de l'ASCEE d'associer le caractère festif, sportif à des actions de fond utiles pour toutes les générations.

C'est donc avec grand plaisir que la DDE 08 participera à la réussite de cette manifestation qui contribuera, dans ces périodes de changements importants, à souder les agents de notre ministère dans un esprit de solidarité et de fraternité.

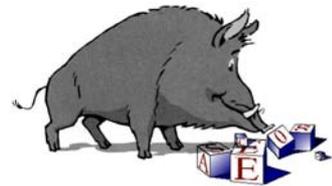
Mot du Président de l'ASCEE 08

L'ASCEE des Ardennes a décidé de se lancer dans un nouveau challenge : le bike 'run.

Double défi puisque l'on sait qu'il est difficile de lancer des nouveaux challenges et puis organiser un challenge en mars n'est pas chose courante.

Nous allons donc vous accueillir dans nos forêts ardennaises, sur le même site que celui du national de VTT en 2002. Avec pratiquement la même équipe, nous essayerons de vous faire découvrir nos sentiers, notre verdure, et bien-sûr le bike 'run, sport très pratiqué dans les Ardennes.

Pour les inquiets du climat ardennais, il faut savoir que l'an dernier à la même époque, nous avons subit une canicule.



Programme

Vendredi 14 mars 2008 :

- ✓ **Toute la journée** Action de sécurité routière dans les écoles de la commune des Mazures
- ✓ **à partir de 16H00** Accueil des participants au *Challenge National de Bike' run* au Centre des Congrès du Lac des Vieilles Forges
- ✓ **19H00** Pot de bienvenue
- ✓ **19H30** Dîner au Centre des Congrès
- ✓ **21H00** Présentation du challenge

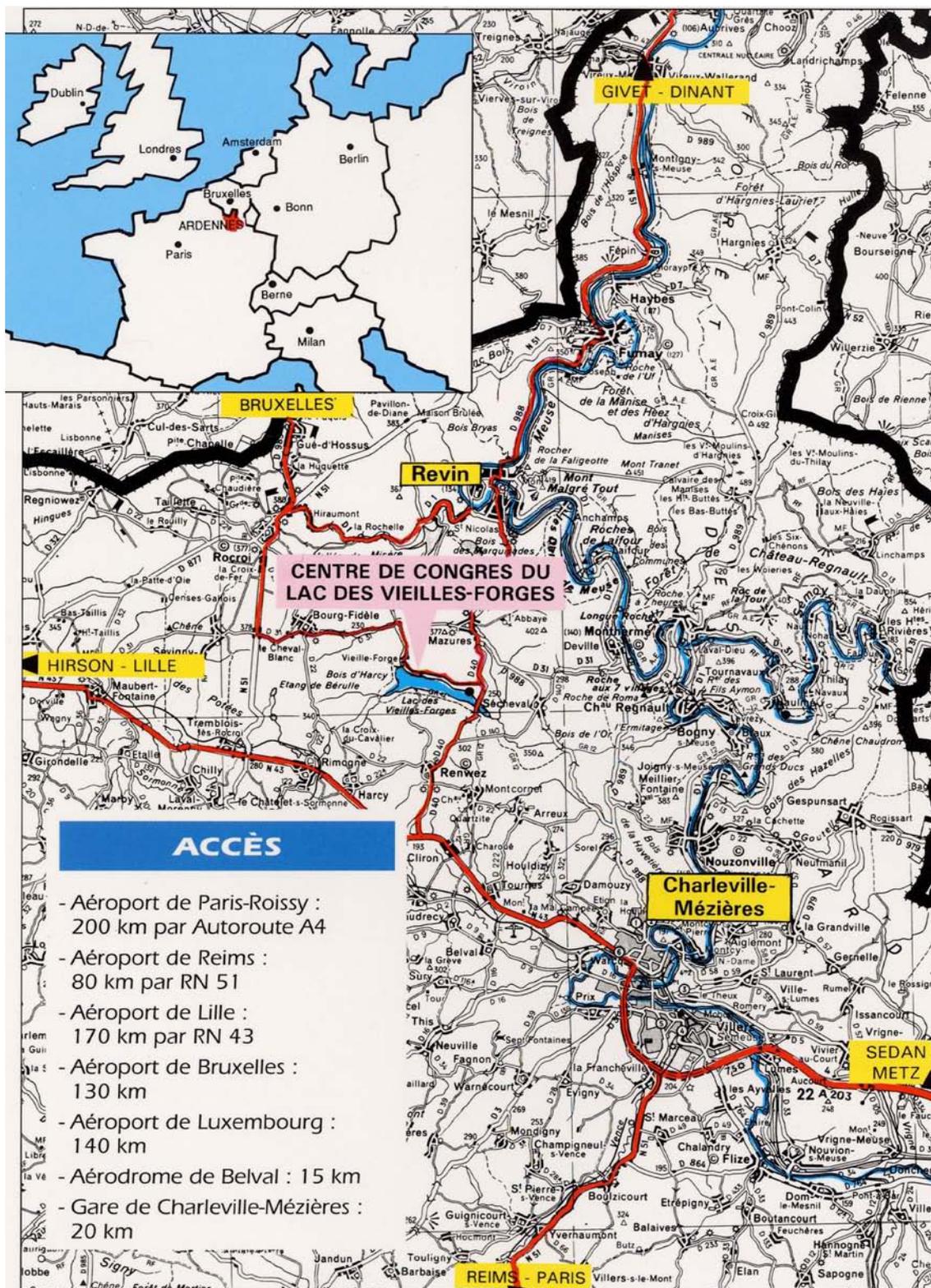
Samedi 15 mars 2008 :

- ✓ **7H00 - 8H30 :** Petit-déjeuner à la cafétéria de la base de loisirs
- ✓ **9H30** Départ du Bike' Run sur la plage
- ✓ **12H00** Déjeuner au Centre des Congrès
- ✓ **14H30** Départ de la randonnée VTT dans la Vallée de la Meuse
- ✓ **18H00** Remise des récompenses
- ✓ **19H00** Apéritif
- ✓ **20H00** Dîner et soirée dansante au Centre des Congrès

Dimanche 16 mars 2008 :

- ✓ **7H30 - 9H00** Petit-déjeuner à la cafétéria de la base de loisirs
- ✓ **9H30** Randonnée VTT de 25 km sur le plateau de Rocroi ou retour au domicile
- ✓ **12H30** Déjeuner au Centre des Congrès du Lac des Vieilles Forges

PLAN DE SITUATION



ACCÈS

- Aéroport de Paris-Roissy : 200 km par Autoroute A4
- Aéroport de Reims : 80 km par RN 51
- Aéroport de Lille : 170 km par RN 43
- Aéroport de Bruxelles : 130 km
- Aéroport de Luxembourg : 140 km
- Aérodrome de Belval : 15 km
- Gare de Charleville-Mézières : 20 km

Les Vieilles Forges



Un peu d'histoire

Le lac des Vieilles Forges fait irrésistiblement penser à un de ces lacs canadiens des Laurentides, sauvages et entourés de forêts.

A la base, il y avait la Faux, une rivière de l'Ardenne, aux allures de torrent et un minuscule étang. Mais, dès le XVII^e siècle, la rivière fut aménagée en une succession de retenues, afin de servir de force motrice aux moulins des forges qui se sont installées dans la vallée. En 1927, les anciennes forges hydrauliques ont cessés leurs activités, mais la Société Hydro-électrique du Nord-Est décide d'ériger un barrage sur la Faux pour couvrir les besoins en électricité de la région.

En 1949, le barrage fut agrandi et le lac atteignit son niveau actuel, un immense plan d'eau de plus de 150 hectares de superficie, avec près de 12km de berges.

Le site

Conscient de l'atout que constituait de magnifique site, le Conseil Général des Ardennes a aménagé une base de loisirs, un centre des congrès et un camping *** sur les berges du lac, tout en préservant l'aspect particulièrement sauvage .

Une plage de sable fin avec baignade surveillée du 15 juin au 1er septembre, restauration rapide dans les environs.



Hébergement

* L'hébergement sera assuré pour les nuits du ***vendredi 14 mars et du samedi 15 mars 2008*** :

- ✓ Dans la base de loisirs attenante au Centre des Congrès



- ✓ Dans les gîtes du Centre des Congrès



- ✓ Dans le gîte du hameau des Vieilles Forges (1 km).

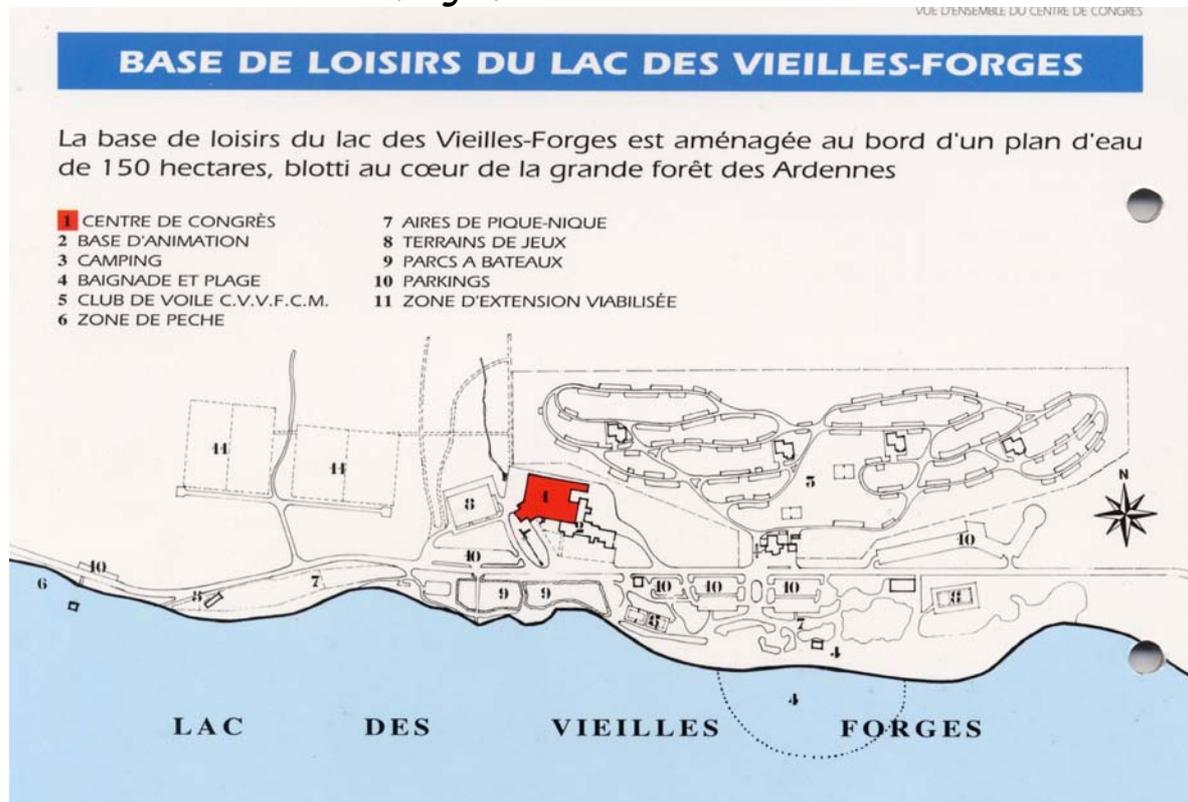


- * Les chambres sont prévues pour deux, quatre ou six.
☞ *Les draps et les linges de toilette ne sont pas fournis.*

Accueil - Restauration

Accueil

L'accueil des participants se fera le *vendredi 14 mars 2008* à partir de 16H00 à la *Base de Loisirs des Vieilles Forges*.



Restauration

La restauration est prévue dans le Centre des Congrès les Vendredi soir, samedi midi et soir et dimanche midi.



Un nouveau sport, le Bike and Run

Le Bike' Run est une épreuve avec un coureur à pieds et un cycliste qui se relayent tout au long d'un parcours de 15 km.



Aussi curieux que cela puisse paraître, le bike' run résulte d'une vieille tradition équestre. A sa naissance aux Etats-Unis, dans les années 1970, on parle de ride and run. A cette époque, la course est en effet pratiquée par un cavalier et un coureur à pied. A mi parcours, le premier attache son cheval à un arbre et continue seul avant d'être rattrapé par son coéquipier monté.

Depuis, le vélo a remplacé le cheval et la discipline connaît un boom extraordinaire.

Le premier bike and run a été organisé dans les Ardennes en 1991 et rassemblait une vingtaine de triathlètes qui avait trouvé un moyen de s'entretenir pendant l'hiver.

Seize ans plus tard, le bike and run n'est plus l'unique apanage des triathlètes régnant sur les courses. Les participants viennent désormais d'horizons différents comme le cyclisme, l'athlétisme dans une ambiance conviviale. L'ASCEE 08 a co-organisé un challenge ardennais avec un record de participants le 14 janvier 2007 aux Vieilles Forges avec 98 équipes de 2personnes.



Epreuve de Bike and Run

Le départ de l'épreuve « Bike and Run » sera donné sur la plage du Lac des Vieilles Forges. Le parcours longera le lac jusqu'au club de voile, traversera la RD 40^E pour emprunter le parcours de santé, puis longera l'arrière du camping pour traverser à nouveau la RD 40^E et rejoindre la ligne de départ.

Le parcours, d'une distance de 3 750 mètres se déroule sur des chemins larges permettant les dépassements avec un dénivelé positif de 75 mètres avec des montées **accessibles pour tous les niveaux.**

Le départ sera donné à 9H30 avec un nombre de tours à parcourir en fonction de la catégorie :

- Jeune : 3 boucles soit 11 350 mètres.
- Mixte, dame, senior et vétérans : 4 boucles soit 15 000 mètres.

La meilleure équipe parcourra ce circuit en 48 minutes contre environ 1 heure 20 minutes pour les moins affûtés .

Les spectateurs pourront se positionner à différents endroits pour encourager les participants.

Le balisage du parcours et le chronométrage seront assurés par l'ASCEE.

Plusieurs membres de l'ASCEE 08 seront postés sur le circuit, aux changements de direction pour orienter et contrôler le passage de tous les concurrents. Ces personnes seront équipées de téléphones portables pour alerter les secours en cas d'accident.

Les services de la croix rouge seront présents sur le parcours pour intervenir en cas d'accident.

Tous les endroits du parcours se trouvent à proximité de routes ou de chemins accessibles pour les secours.

Le ravitaillement sera installé au point d'arrivée.

Parcours du Bike and Run



✓ Action de sécurité routière

En marge de la manifestation sportive, une journée de sensibilisation à la sécurité routière sera organisée à l'école primaire de LES MAZURES.

La police municipale de la ville de FUMAY procédera à diverses interventions visant toutes les classes de l'école primaire.

Clic, je te protège.

Le concept « Clic, je te protège » consiste à sensibiliser les enfants de moyenne et grande section de maternelle aux risques de la route et particulièrement à l'importance des dispositifs de retenue.

Pendant une heure environ, au moyen d'une présentation très ludique, les policiers municipaux font réagir les enfants à travers une scène de la vie quotidienne.

A l'issue de cette présentation, les écoliers se succèdent dans le véhicule de la police municipale et apprennent à mettre leur ceinture de sécurité.

Piste d'éducation routière.

La piste d'éducation routière a pour but de sensibiliser les enfants au code de la route et le respecter, maîtriser son véhicule et respecter les autres usagers.

La piste est constituée de différents panneaux de signalisation (stop, sens unique, sens interdit, etc..) et confronte les élèves à la réalité d'un parcours à vélo (prise d'un giratoire, arrêt au stop, etc...).

Parcours Gymkhana.

Le parcours de Gymkhana permet aux élèves d'apprendre à maîtriser leur véhicule, en l'occurrence leur vélo.

Ce parcours d'adresse oblige les enfants à adapter leur déplacement à différents environnements comme le slalom, le franchissement d'obstacle, le surplace, faire un arrêt précis, etc..

Le sanglier blanc.

A destination des CP et des classes supérieures, le sanglier blanc est une simulation d'accident entre une marionnette (un piéton) et une voiture. Ceci permet de sensibiliser les enfants sur les dangers de la circulation en agglomération. La marionnette est intégrée à l'effectif de la classe (les enfants lui donne un nom) ce qui permet aux enfants de s'identifier à la marionnette et ainsi de prendre mieux conscience des dangers auxquels ils peuvent être confrontés.

Règlement

I - ORGANISATION

Article 1 - Date et lieu

Placé sous l'égide de la Fédération Nationale des A.S.C.E.E., le Challenge national de Bike and Run se déroulera les 14, 15 et 16 mars 2008 aux Vieilles Forges dans le département des Ardennes (08).

L'organisation est assurée par l' A.S.C.E.E. 08.

Article 2 - Participants autorisés

Les modalités de participation aux manifestations individuelles ou collectives organisées à l'échelon régional ou national sont définies dans les règlements correspondants. Toutefois, pour les manifestations sportives nationales, ne sont admis à participer que les adhérents des ASCEE affiliées à la FNASCEE remplissant les conditions rappelées ci-dessous.

Seuls peuvent participer :

- les adhérents employés dans les services du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) qu'ils soient titulaires, auxiliaires ou contractuels,
- les adhérents retraités du MEDAD et de l'ex ministère de l'Equipement,
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Equipement,
- les stagiaires des écoles du MEDAD, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels,
 - les enfants de l'adhérent travaillant au MEDAD,
 - le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs,

Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent les noms, prénoms et date de naissance de l'enfant

- Les équipes licenciées à la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE).

PS : s'agissant de sport individuel, les extérieurs ne sont pas admis

De plus, tout participant devra avoir un certificat médical l'autorisant à participer à la pratique du bike and run en compétition.

Article 3 - Qualification



FNASCEE
couleur passion

14, 15 et 16 mars 2008

Page n°14

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable. L'ASCEE organisatrice se réserve toutefois le droit de limiter le nombre de participants par ASCEE en fonction de ses capacités d'hébergement afin de garantir la participation minimum de toute ASCEE.

Article 4 - Catégories des participants

Le challenge est ouvert à tous les amicalistes remplissant les conditions de l'article 2 et âgées d'au moins 15 ans à la date du challenge.

Ils sont répartis dans les quatre catégories suivantes :

		Age à la date du challenge
Catégorie 1	Jeune	15 à 20 ans
Catégorie 2	Dame	
Catégorie 3	Mixte	
Catégorie 4	Senior	20 à 40 ans
Catégorie 5	Vétéran	+ de 40 ans

Toute équipe composée de 2 athlètes de catégories d'âges différentes est automatiquement classée dans la catégorie SF ou SM.

Article 5 - Détermination des Dossards

Le tirage au sort des dossards sera effectué avant le challenge par la commission d'organisation désignée ci-après.

Article 6 - Commission d'organisation.

La Commission d'organisation est mise en place durant toute la durée du challenge. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Elle sera chargée notamment de définir les modalités de présentation des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique du bike and run en compétition et du contrôle des pièces justificatives.

Le membre présent de la commission permanente des sports (CPS) de la FNASCEE sera chargée de contrôler tous ces documents.

Elle est constituée de la façon suivante :

- Deux membres de l'ASCEE organisatrice
- Le délégué régional de l'ASCEE organisatrice
- Un membre de la Commission Permanente Sports.
- Un membre du comité directeur de la FNASCEE (ce dernier ayant voix prépondérante)

Article 7 - Contrôle des engagements des participants

Chaque ASCEE participante doit fournir à l'organisateur la fiche récapitulative des inscriptions dûment remplie et signée par le Président d'appartenance, un certificat médical autorisant la pratique du Bike and Run en compétition.

Toute inscription devra comporter :

- la copie de la carte d'adhérent de la FNASCEE avec la photo, si la photo n'est pas apposée, la copie d'une pièce d'identité devra être fournie,
- la copie de la licence de la fédération sportive datée et signée par un médecin
- ou la copie de la carte FNASCEE datée et signée par un médecin
- ou la copie du certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de moins d'un an à la date de la course (06 avril 2008).

Cette inscription est entièrement placée sous la responsabilité du Président de l'ASCEE participante.

Le contrôle de la liste nominative est effectuée par le membre de la CPS (Commission Permanente des Sports) de la F.N.A.S.C.E.E. qui devra s'assurer que l'identité des participants de l'administration invitée corresponde à la liste signée par le représentant de l'administration invitée de cette dernière et collecter l'original du certificat médical l'autorisant à pratique du Bike and Run en compétition ou la licence de l'année 2008.

Les documents originaux seront remis aux participants à l'issue du challenge.

Le membre de la CPS consignera dans un rapport écrit, les faits qu'il aura constaté et transmettra à la commission d'organisation. A son retour du challenge, il enverra un exemplaire de ce rapport au Président de la FNASCEE Equipement ainsi qu'au vice-président des affaires sportives.

Le représentant de la CPS ne prendra aucune décision en cas de problème.

Son rôle se limitera à informer et à conseiller cette commission en cas de problème.

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président ne pourra prendre part de quelque manière que ce soit au challenge.

II - DEROULEMENT

Article 8- Définition de l'épreuve

L'épreuve se déroulera sur une course selon les catégories déterminées dans l'article 4 - Catégorie des participants :

Samedi 15 mars 2008 au matin : Circuit fermé et gardé d'une longueur de 3.750 Km à parcourir à plusieurs reprises en fonction de la catégorie :

Catégorie n°1	Jeune	3 tours	11.25 kilomètres
Catégorie n°2	Dame	4 tours	15 kilomètres
Catégorie n°3	Mixte	4 tours	15 kilomètres
Catégorie n°4	Senior	4 tours	15 kilomètres
Catégorie n°5	Vétéran	4 tours	15 kilomètres



Article 9 - Déroulement des épreuves

Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un VTT.

Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main.

La distance entre les 2 coureurs de l'équipe ne doit jamais excéder 10 mètres.

Les relais VTT / CP sont obligatoires.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2^{ème} coureur sur la ligne.

Le dossard (accrochage en position ventrale) et la plaque de VTT doivent rester visibles durant toute la durée de l'épreuve.

Les deux équipiers doivent porter des tenués identiques.

Les chaussures de cross avec pointes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les vélos de cyclo-cross et les tandems sont interdits.

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de Départ / Arrivée et du parc à vélos.

Toute assistance ou aide d'un tiers en dehors de ces zones seront sanctionnées d'un carton rouge (= disqualification).

En cas de crevaison, les concurrents devront, soit faire la réparation eux-mêmes, soit changer la roue.

Le ravitaillement en cours d'épreuve sera autorisé.

Les aides telles que poussettes, rétro poussettes ou autres apportées par un concurrent, un véhicule ou un supporter sont interdites.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

Article 10 - Obligations des participants

Le port d'un casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée. Le VTT devra être en bon état de marche : la commission d'organisation se réserve le droit d'interdire le départ d'une des épreuves si elle juge que le matériel n'est pas satisfaisant (freins, ...)

Les participants et les accompagnateurs auront une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocution, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 11 - Contrôles

Des commissaires de course sur le parcours veilleront au respect du règlement des épreuves du bike and run et seront habilités à distribuer des avertissements de type carton jaune ou carton rouge.

Première infraction au règlement = carton jaune = avertissement.

Deuxième infraction au règlement = carton rouge = disqualification de la course.

Les organisateurs du bike and run restent souverains quant aux décisions des Commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

Article 12 - Réclamations

Toute réclamation (litiges survenus pendant l'épreuve, le non respect de la discipline de course) devra être formulée par écrit et déposée auprès de la commission d'organisation **immédiatement après la fin de l'épreuve**, le délai de dépôt ne pouvant excéder un quart d'heure.

Article 13 - Litiges

Les litiges sont examinés et tranchés par la Commission d'Organisation. Dans le cas où l'ASCEE organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional, le membre de Commission Permanente Sports et le membre du Comité Directeur de la Fédération Nationales prennent seuls la décision (ce dernier ayant voix prépondérante).

La décision de la commission est sans appel

Article 14 - Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se dérouleront suivant le présent règlement.
Aucune réglementation nationale n'existe à ce jour.

III - CLASSEMENT.

Article 15 - Classement des participants

Le classement individuel des participants sera réalisé selon l'ordre d'arrivée à l'issue de la course par catégorie.

Le classement par ASCEE sera réalisé en attribuant un nombre de points égal au classement des représentants de chaque ASCEE dans chacune des catégories.

Le classement par équipes sera établi en comptabilisant les points marqués par les deux premiers coureurs de l'ASCEE par catégorie.

L'ASCEE qui ne serait pas représentée dans les différentes catégories se verra attribuer pour chaque coureur manquant le nombre de point correspondant au dernier classé, plus un.

L'ASCEE qui comptabilisera le moins de points sera déclarée vainqueur de l'épreuve.

Article 16 - Récompenses

L'A.S.C.E.E. déclarée première du classement par A.S.C.E.E. défini à l'article 15 se verra décerner le challenge de Bike and Run de l'Équipement. Ce trophée sera remis en jeu à chaque édition et sera attribué définitivement à l'ASCEE qui aura remporté trois fois (consécutivement ou non) le challenge national de Bike and Run.

"En aucun cas une équipe FFSE ne pourra se voir attribuer les trophées fédéraux et coupe du Ministre, ceux-ci étant destinés aux équipes fédérales légitimement qualifiées. Des coupes, médailles et récompenses seront remises aux équipes participantes en fonction de leur classement aux trois premiers de leur catégorie.

- Le trophée FNASCEE sera obligatoirement attribué à l'association remportant le classement par point.
- Le trophée du Ministre sera obligatoirement attribué à la deuxième équipe classée."

IV - PENALITES ET SANCTIONS

Article 17 - Pénalités et sanctions

Pour le cas de discipline sportive qu'elle aura à examiner, la commission d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité de 5 minutes ajoutées au temps d'arrivée à une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait.

En cas d'incidents graves, la commission d'organisation pourra exclure du challenge la ou les équipe(s) fautive(s). Enfin, les sanctions prises par la commission d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises par la Fédération (suspension d'un challenge en application du règlement intérieur). Les décisions de la commission d'organisation sont sans appel.

IV - DIVERS

Article 18 - Assurance et couverture des risques

"L'ASCEE organisatrice est assurée par le contrat fédéral en « Responsabilité Civile » et les participants sont couverts en individuelle accident. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent. L'association organisatrice et la fédération déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels. De même en cas de détérioration, même pendant l'épreuve, les participants ne peuvent prétendre à aucune indemnisation par la fédération ou l'association, les biens personnels n'étant pas couverts par l'assurance. En cas d'accident, ce sera la responsabilité personnelle de l'auteur du sinistre qui pourra être recherchée. Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s), ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.



Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération accompagnée des documents selon les modalités précisées sur le site de la fédération.

Article 19 - Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge et adhérant en conséquence et sans restriction au présent règlement, déclare en acceptant toutes les dispositions ainsi que les décisions de la commission d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Article 20 - Cas de force majeure

En cas de force majeure, l' A.S.C.E.E. organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du comité directeur de la FNASCEE.

Article 21 - Désistement

Toute demande de remboursement en cas de désistement éventuel ne pourra être prise en compte au delà du 25 février 2008 même sur présentation d'un certificat médical.

Avant cette date, le remboursement sera de 80% du montant de l'inscription de départ.

Article 22 - Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'ASCEE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCEE.

Article 23 - Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou on encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la fédération.

Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploité par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription



Modalités d'inscription

DROITS D'INSCRIPTION

Chaque compétiteur devra verser une somme de **6 €** pour les frais d'organisation .
Les accompagnateurs acquitteront, quant à eux, les frais d'organisation pour un montant de **6 €**.

Conditions d'inscription

Les fiches d'inscription sont à retourner à l'ASCEE 08 **pour le jeudi 14 février 2008**.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à :

- Yannick LANTENOIS : 03-24-52-49-74 - yannick.lantenois@i-carre.net
- Olivier Prudhommeaux : 03-24-52-49-70 - olivier.prudhommeaux@equipement.gouv.fr
- Jean-Jacques DEVOUGE : 06-09-83-02-86 - jean-jacques.devouge@wanadoo.fr

PAIEMENT

Le paiement par chèque libellé à l'ordre de l'ASCEE 08 doit obligatoirement être joint à la fiche d'inscription. Les chèques vacances sont acceptés.

DESISTEMENT

En cas de force majeure, les désistements signalés **avant le 25 février 2008** pourront donner lieu au remboursement de 80% du montant de l'inscription de départ.

Après cette date, aucun remboursement ne sera possible même sur présentation d'un certificat médical.

DEROULEMENT DU CHALLENGE

Les participants devront se munir de leur matériel.

Le port du casque est obligatoire.

OCCUPATION DES DIFFERENTS LOCAUX

Toute détérioration des locaux et équipements utilisés lors de cette manifestation fera l'objet d'une enquête et les responsables seront tenus de rembourser les frais occasionnés.

VOLS, PERTES, DIVERS

L'ASCEE organisatrice et la FNASCE Equipement décline toute responsabilité en cas de vols ou de pertes d'objets et événements particuliers externes à l'organisation du challenge.



A.S.C.E.E. DES ARDENNES – 08

Challenge National de Bike and Run - Les Vieilles Forges

14, 15 et 16 Mars 2008

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

A.S.C.E.E. n°:	N° de carte ASCEE :	
Nom:..... Prénom:.....		
Date de naissance:		
Adresse administrative :		
..... Téléphone :.....		
Portable :..... E-Mail :.....		
Concurrent <input type="checkbox"/>	Accompagnateur : <input type="checkbox"/>	
Nom de l'équipier :		
<input type="checkbox"/> Catégorie 1	Jeune	15 à 20 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie 2	Dame	
<input type="checkbox"/> Catégorie 3	Mixte	
<input type="checkbox"/> Catégorie 3	Senior	20 à 40 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie 4	Vétéran	+ de 40 ans

Vendredi 14 mars 2008	Repas du soir + Nuit + Petit déjeuner	42 € €
Samedi 15 mars 2008	Repas du midi + Repas dansant + Nuit + Petit déjeuner	62 € €
Dimanche 16 mars 2008	Repas du midi	10 € €
	Frais d'organisation	6 €	6 €
	TOTAL GENERAL	120 € €

Heure d'arrivée	Vendredi soir	Samedi matin
Voiture		
Train (Gare de Charleville Mézières)		

Vu et certifié par le Président ou Vice-président sport de l'ASCEE d'origine

A..... Le

Nom, signature et qualité du signataire

Cachet de l'ASCEE

Inscription à retourner pour le 14 février 2008 au plus tard accompagné du règlement par chèque (chèques vacances acceptés), de la photocopie de la carte d'adhérent ASCEE 2008, d'un certificat médical autorisant la pratique du bike and run en compétition et une photocopie de la pièce d'identité.



FNASCEE
couleur passion

14, 15 et 16 mars 2008

Page n°22

14, 15 et 16 Mars 2008

FICHE RECAPITULATIVE DES INSCRIPTION

Noms	Prénoms	N° Carte	Filiation	Certificat médical en date du
------	---------	----------	-----------	---

Equipe n°1

Equipe n°2

Equipe n°3

Equipe n°4

Equipe n°5

Tout participant à un challenge est placé sous la responsabilité du responsable de l'administration d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la FNASCEE.

Je soussigné _____, Président de l'ASCEE atteste
que les informations ci dessus sont exactes.

Fait à _____ Le :

Le Président (signature et cachet de l'ASCEE)

